

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député sait très bien qu'un processus a été mis au point dans le cadre de la réforme parlementaire pour examiner toutes les nominations par décret du conseil. Si le député a quelque chose à dire à propos de cette nomination-ci ou d'une autre, il devrait avoir recours à ce processus au lieu de se servir d'allégations, d'insinuations et d'accusations.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES COMMENTAIRES DE REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur un sujet complètement différent, si je peux prendre cette liberté. Elle concerne quelque chose de beaucoup plus important, la survie de l'environnement canadien. Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur les commentaires du secrétaire américain de l'Intérieur, M. Hodel, qui sont maintenant renforcés par ceux d'un membre du Congrès, John Dingell, selon lesquels les démarches du Canada pour faire diminuer les pluies acides aux États-Unis ne sont qu'une manoeuvre de notre part pour leur vendre davantage d'électricité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il immédiatement dire, ici même, de la part de tous les Canadiens et sans équivoque, à nos voisins américains, que c'est un mensonge?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce serait antiparlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Mais c'est certainement faux.

M. Blaikie: Monsieur le Président, pour autant que je sache le Règlement n'empêche pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de parler de personnes étrangères à la Chambre.

M. le Président: On peut remarquer de façon impartiale à la Chambre combien les Canadiens prennent à coeur le problème des pluies acides. Toutefois il est de règle d'éviter certains propos au sujet des représentants d'un pays ami et je demanderais au député d'en tenir compte.

M. Blaikie: Eh bien, on peut se demander qui sont nos amis lorsque ceux-ci continuent à empoisonner notre environnement comme le font les Américains.

LA POSITION CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, étant donné que toute vie a déjà été détruite ou va l'être dans des dizaines de milliers de nos lacs, que notre gibier d'eau agonise et que la croissance de nos forêts a été réduite de 66 p. 100, quels autres recours judiciaires ou autres le gouvernement envisage-t-il? Nous savons que les Américains ont pu conclure un accord avec le Mexique à partir d'un procès intenté par six Américains asthmatiques. Le gouvernement envisage-t-il de prendre de nouvelles mesures à cet égard qui pourraient amener les Américains à négocier, à admettre que

Questions orales

nous avons un problème et à s'attaquer sérieusement au problème des pluies acides de l'autre côté du 49^e parallèle?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les Américains sont tout simplement déjà en train de négocier. Le premier ministre du Canada va exprimer au prochain sommet d'Ottawa avec le président des États-Unis, tout comme il l'a déjà fait aux deux précédents, la grave inquiétude des Canadiens à propos de la pollution de l'environnement par les sources américaines de pollution qui provoquent des pluies acides.

Pourrais-je dire pendant que je suis levé, monsieur le Président, que bien que je partage l'inquiétude du député et, en fait, son indignation, devant les propos de personnes comme M. Hodel, j'estime qu'il est erroné de tirer un parallèle entre l'accord global que nous recherchons avec nos voisins américains, d'une part, et celui que les Américains ont conclu avec les Mexicains. Toutes les conditions requises dans l'accord intervenu entre les États-Unis et le Mexique sont imposées à celui-ci, pas aux États-Unis. C'est exactement le contraire de ce que nous recherchons.

* * *

● (1450)

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ACCORDÉE À DOMINIC MUSITANO

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, tous les citoyens de Hamilton—Wentworth et moi-même avons signifié notre intention de poser la question suivante au solliciteur général.

Étant donné que Dominic Musitano a obtenu une libération conditionnelle deux ans après avoir été condamné à six ans d'emprisonnement à titre de complice par assistance dans un meurtre commis par le crime organisé, et comme Musitano a été libéré en dépit des avertissements réitérés du service de police de Hamilton selon lequel il représente une menace pour les citoyens de la région, malgré les objections de l'administrateur régional de la division des libérations conditionnelles des services correctionnels qui ne croit pas qu'il devrait être libéré hâtivement, et malgré les inquiétudes de la population qui craint que sa libération puisse mettre en danger des Canadiens respectueux des lois, pourquoi une libération conditionnelle a-t-elle été accordée à cet individu?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux signaler au député qu'en vertu de la loi, M. Musitano était admissible à la libération conditionnelle. Il s'agit d'une décision rendue par la Commission des libérations conditionnelles qui possède un pouvoir exclusif en la matière. Je ne peux d'aucune façon annuler ni modifier ses décisions. J'ai demandé qu'on me fasse parvenir un exemplaire de la décision et j'espère pouvoir fournir d'autres renseignements au député quand j'aurai eu l'occasion de l'examiner.